

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02023
Numéro SIREN : 815 184 999
Nom ou dénomination : 2 MT

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/012995

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/012995**
n° de gestion : **2015B02023**
n° SIREN : **815 184 999 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 20/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2 MT - Société par actions simplifiée
2 rue Montesquieu 83610 Collobrieres -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



636308

636308

Désignation de l'entreprise		2 Rue Montesquieu		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		83610 COLLOBRIERES					
Numéro SIRET *		8 1 5 1 8 4 9 9 9 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
		31122017		31122016			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
				4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	185 000	016		185 000	185 000
	Immobilisations corporelles*	028	513	030	95	418	5 275
	Immobilisations financières* (1)	040	1 830	042		1 830	1 730
	Total I (5)	044	187 343	048	95	187 247	192 005
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	2 599	070		2 599	3 084
		072	1 949	074		1 949	303
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	19 272	086		19 272	25 189
	Charges constatées d'avance *	092	2 693	094		2 693	1 692
	Total II	096	26 512	098		26 512	30 268
	Total général (I + II)	110	213 855	112	95	213 759	222 273
PASSIF		COPIE CERTIFIE COMPTABLE		NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 000	1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	100		
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	20 487		
	Report à nouveau	134		134			
	Résultat de l'exercice	136		136	10 711	20 587	20 587
	Provisions réglementées	140		140			
Total I	142		142	32 299	21 587		
Provisions pour risques et charges	154		154				
Total II	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	147 871	163 926	163 926
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	2 922	874	874
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	24 476	172	30 668	35 885	35 885
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176		176	181 461	200 685		
Total général (I + II + III)	180		180	213 759	222 273		
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	100	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	131 161	131 161
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	613	613
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1 667	1 667

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2MT		Néant <input type="checkbox"/>				
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122017		Exercice N-1 clos le 31122016				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue { biens / services * } dont export et livraisons intracommunautaires		215	214				
			217	218	134 459	141 842		
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230	1 506	4		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	135 966	141 846		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
		Variation de stock (marchandises) *			236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	68 975	71 276		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 044	244	1 467	703		
Rémunérations du personnel *				250	31 189	27 429		
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	14 256	11 602		
Dotations aux amortissements *				254	593	2 291		
Dotations aux provisions				256				
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262				
		260						
Total des charges d'exploitation (II)			264	116 481	113 300			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	19 485	28 546		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280				
	Produits exceptionnels (IV)			290	1 667			
	Charges financières (V)			294	3 773	4 140		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }		347		300	4 778	157	
			348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 890	3 661			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	10 711	20 587		
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	10 711	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 890			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330			
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration 249)			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991				
	Divers* ZFA (44 quater decies) dont	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	12 601
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	12 601	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2017**

Libellé	Montant
Totalisation	

**2033B - Divers à déduire
au 31/12/2017**

Libellé	Montant
Totalisation	

Annexe libre

Etat exprimé en euros

++ Informations sur le dépôt :

Type de téléprocédure : EDI-REQUETE Destinataire : DGFIP - ESI Strasbourg

Type de télédéclaration : Production

Date de réception par le destinataire : 20/03/2018 à 05:10

Statut télédéclaration : Information

+ Informations sur le dossier comptable :

Raison Sociale : 2MT

Identifiant : 815184999

Numéro du message : 364049166

+ Informations sur le compte-rendu :

Emetteur du compte-rendu : DGI_EDI_REQ

Référence : 20180003489767

Date et heure de fabrication : 20/03/2018 à 17:50

Erreur(s) Dépôt :

Information - 102 : Aucune Obligation Fiscale CFE avec au moins un local valide au 1er janvier N .

Aucune déclaration de loyer n'est à effectuer pour ce dossier.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS 2MT			Néant <input type="checkbox"/> *		
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
	ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410	185 000	412		414		416	185 000						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446							
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456							
	Matériel de transport	460	7 566	462	513	464	7 566	466	513						
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476							
Immobilisations financières		480	1 730	482	100	484		486	1 830						
TOTAL		490	194 295	492	613	494	7 566	496	187 343						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506							
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546							
	Matériel de transport	550	2 291	552	593	554	2 788	556	95						
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566							
TOTAL		570	2 291	572	593	574	2 788	576	95						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail								
		6	7	8	9	10									
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
					Court terme *	Long terme									
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧							
1															
2															
3															
4															
5	7 566	2 788	4 778	1 667	(3 111)										
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL		578	7 566	580	2 788	582	4 778	584	1 667	586	(3 111)	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾															
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).													591		
TOTAL										596	(3 111)	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2017

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 16%	long terme 0%
SCENIC RENAULT	7 566	2 788	4 778	1 667	(3 111)			
Totalisation	7 566	2 788	4 778	1 667	(3 111)			

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SAS 2MT** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715			2	
Constructions	720		725			3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5	
Matériel de transport	750		755			6	
Autres immobilisations corporelles	760		765			7	
TOTAL		770	775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
							780

II DEFICITS REPORTABLES		III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA	
Déficits de l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
Total des déficits restant à reporter	870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 <input type="checkbox"/>

VI DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 13 490
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 8 645
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2017

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7]

N° SIRET [8 | 1 | 5 | 1 | 8 | 4 | 9 | 9 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SAS 2MT]

ADRESSE (voie) [2 Rue Montesquieu]

CODE POSTAL [83610] VILLE [COLLOBRIERES]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 []

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 []

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 []

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 []

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2MT		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 12	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	134 459	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	1 505	
TOTAL 1	106	135 964	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	1	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	59 120	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	59 120	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	76 845
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

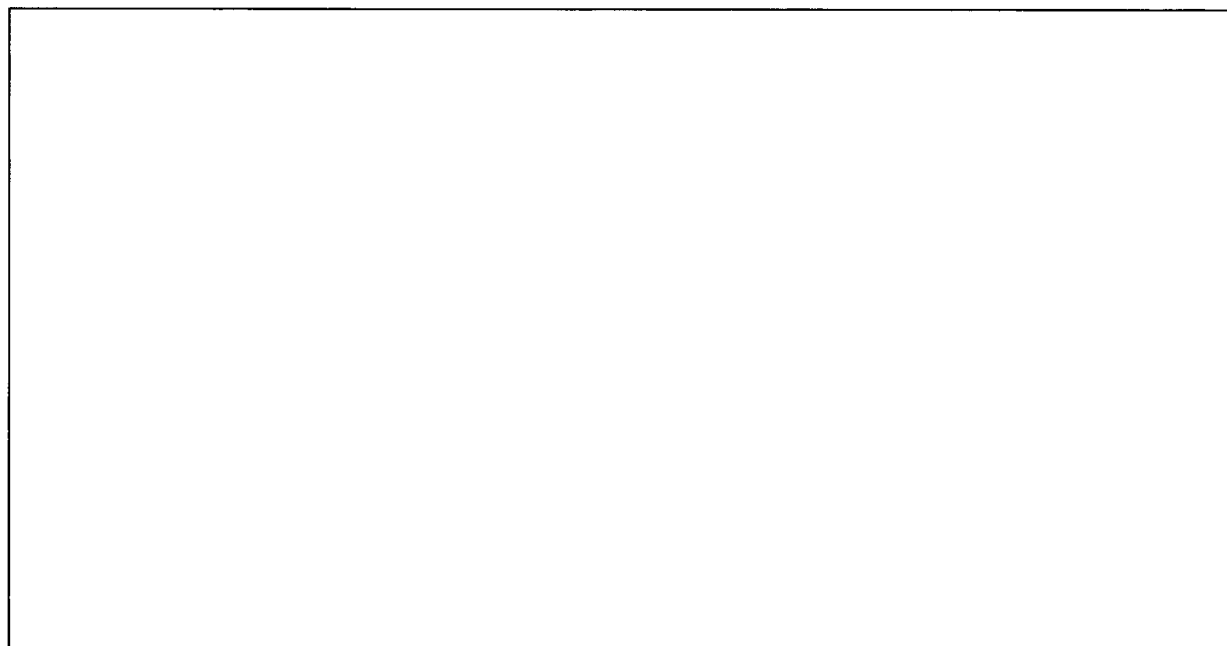
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	215	234	(19)	-7,97
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	212	212		0,17
Dettes fiscales et sociales	418	325	93	28,66
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	845	770	75	9,71



ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

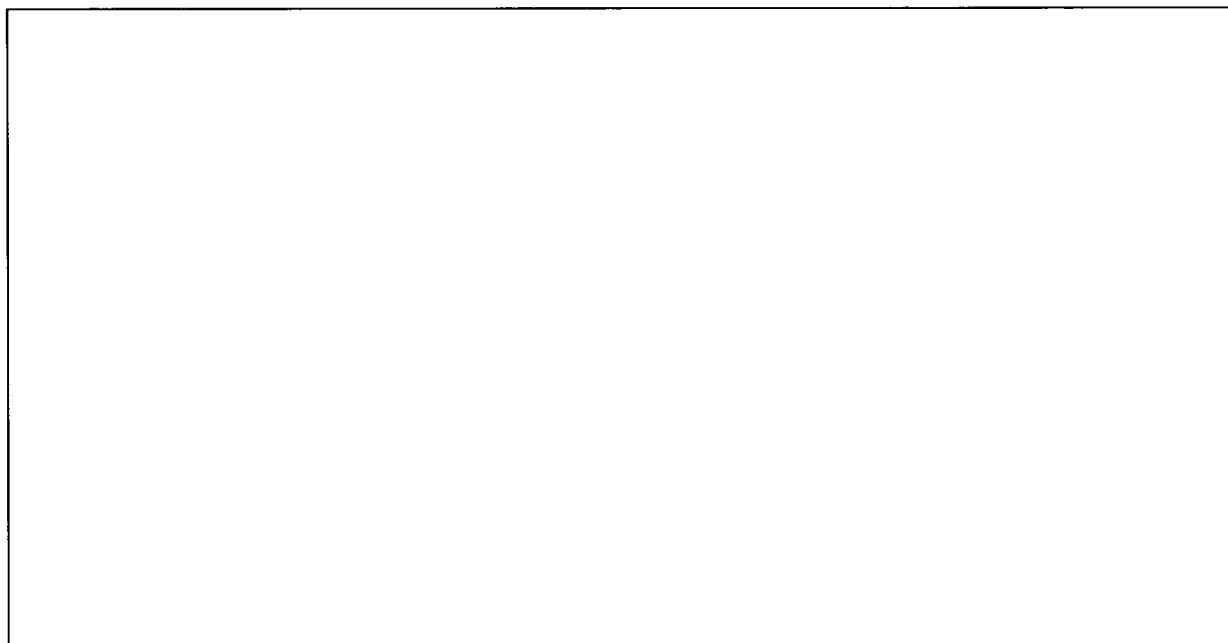
Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		2 693	2 693
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 693

--

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	2 693	1 692	1 001	59,17
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	2 693	1 692	1 001	59,17



2MT
S.A.S au capital de 1 000,00Euros
Siège social : 2 Rue Montesquieu

83610 COLLOBRIERES

RCS TOULON 815184999

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 30/06/2018

L'an deux mille dix huit et le 30 Juin à 9 heures, Michel MAUDUIT actionnaire unique et président de la société 2MT, S.A.S au capital de 1 000,00 Euros, a pris au siège social : 2 Rue Montesquieu 83610 COLLOBRIERES

Les décisions suivantes sur l'ordre du jour suivant

- rapport de gestion sur l'activité de la société,
- approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31122017
- quitus au président,
- affectation des résultats,
- rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approbation de ces conventions,
- rémunération du président.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31122017 décide de les approuver tels qu'ils lui sont présentés et donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter les résultats de l'exercice, soit un bénéfice net comptable de 10 711,37 € au poste report à nouveau.

M. M.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les conventions réglementées par l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve ces conventions telles qu'elles lui sont présentées.

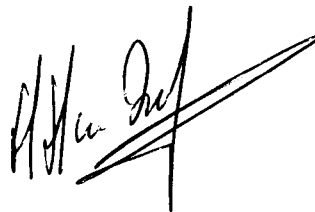
Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au président au cours de l'exercice pour un montant de 31 189 €.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. H. in Prof', with a long horizontal stroke extending to the right.

2MT
SAS au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 2 Rue Montesquieu
83610 COLLOBRIERES
RCS TOULON 815184999

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31122017

Michel MAUDUIT , associé unique et Président de la société 2MT, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31122017 le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les éléments comptables qui suivent sont présentés en euros.

I - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

II - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1) Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Afin de permettre d'apprécier le niveau d'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et ses résultats, nous avons établi un tableau synthétique faisant ressortir le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le résultat financier, le résultat courant avant impôts, le résultat exceptionnel, l'impôt sur les sociétés acquitté et le résultat net comptable.

Ces soldes de gestion sont donnés pour l'exercice écoulé et pour l'exercice précédent.

(L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :)

	EXERCICE N	EXERCICE N - 1
Chiffre d'affaires	134 459,32	141 841,69
Résultat d'exploitation	19 484,95	28 545,69
Résultat courant avant impôts	15 712,41	24 405,46
Résultat exceptionnel	-3 111,04	-157,00
Impôt sur les sociétés	1 890,00	3 661,00
Résultat net	10 711,37	20 587,46

M.M.

2) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

3) Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

4) Activité de la société en matière de recherche et développement

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

III - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice net comptable de 10 711,37 euros, comme suit :

Au poste report à nouveau

IV - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous rappelons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

V - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

VI - CONVENTIONS REGLEMENTEES

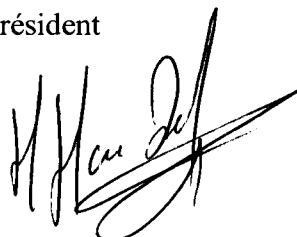
Nous allons présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

M.M.

VII - REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous demanderons de ratifier la rémunération brute allouée au Président au cours de l'exercice pour un montant de 31 189 euros.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. H. H. H.', with a large, sweeping flourish extending to the right.

2MT
SAS au capital de 1 000,00Euros
Siège social : 2 Rue Montesquieu
83610 COLLOBRIERES
RCS TOULON 815184999

AFFECTATION DES RESULTATS

EXERCICE 2017

ASSEMBLEE DU 30062018

RESOLUTION PROPOSEE

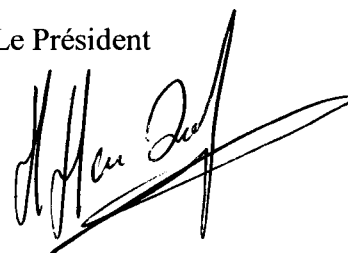
L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats de l'exercice soit un bénéfice net comptable de 10 711,37 Euros, comme suit :

Au poste report à nouveau

RESOLUTION ADOPTEE

Identique à la proposition.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. M. Duf', written over a horizontal line.

2MT
SAS au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 2 Rue Montesquieu

83610 COLLOBRIERES

RCS TOULON 815184999

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2018

Mention est faite de l'absence de convention visée par l'Article L227-10 du Code de Commerce.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Marc D.', with a long horizontal stroke extending to the right.